

Sujet : Projet "agrivoltaïque" de Aubigny / Conseil municipal de Montenoison versus Lurcy-le-Bourg

De : Frederic MARSOT - AD Collines du Nivernais <frederic@adcollinesdunivernais.fr>

Date : 27/01/2026, 10:39

Pour : Michel ASCONCHILO <commune.lurcylebourg@orange.fr>

Copie cachée à : frederic@adcollinesdunivernais.fr

Bonjour Monsieur le Maire,

J'ai participé, hier, le 26/01/2026, à la présentation d'un projet agrivoltaïque durant le conseil municipal de Montenoison qui concerne une parcelle agricole unique à Aubigny.

Hameaux voisins possiblement impactés visuellement de notre commune : Boulon, Villeneuve et Marré.

Je félicite le promoteur et le propriétaire/exploitant (d'Arzemboüy) d'avoir eu la courtoisie et le courage de présenter le projet en présence des administrés invités à venir à cette réunion publique. Nous n'avons pas eu cette même délicatesse à Lurcy-le-Bourg.

Les délibérations favorables/défavorables au projet ont ensuite eu lieu à bulletin secret une fois le promoteur et le proprio partis et cela par la Maire, les adjoints et tous les conseillers. Tous. Résultat : 3 favorables / 6 contre. Avis défavorable donné au projet par la mairie.

Il me semble que pour les délibérations de Lurcy-le-Bourg, le conseil du 28/07/2025 avait indiqué qu'ils n'avaient pas à se prononcer sur ce sujet.

.11. Demande d'avis sur l'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol sur la commune.

Le Maire fait part à l'assemblée d'un projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque sur des parcelles agricoles situées sur le secteur de Marré hors zones urbanisées.

IL demande de formuler un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, indique qu'il n'a pas à se prononcer sur ce sujet.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il donne un avis favorable à ce projet et en avisera le responsable de la Société d'ingénierie AURINKO.

Je m'interroge donc sur un fonctionnement différent entre Montenoison et Lurcy-le-Bourg.

Pourriez-vous m'indiquer la raison invoquée par le conseil municipal de Lurcy-le-Bourg pour ne pas se prononcer contrairement à celui de Montenoison ?

Pourriez-vous me valider que la totalité du conseil n'avait pas à se prononcer ?

Me confirmez-vous la validité de cette délibération ?

Enfin, j'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi, contrairement à Montenoison, vos administrés n'ont pas été informés d'un tel projet majeur en amont des délibérations ?

J'aimerais vraiment avoir une réponse à ces questions rapidement. Je crois avoir déjà plusieurs mails en attente de réponse.

Je vous prie de croire en l'expression des mes sincères salutations.

--

Frédéric MARSOT

Association de Défense des Collines du Nivernais

(Centre-Nivernais, entre Amognes et Bertranges)

ADCollinesDuNivernais.fr

[Pour adhérer à l'association](#)

06 25 21 64 21